



**PREMIER RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

**Quatrième session**  
**de la 56<sup>e</sup> législature**  
**du Nouveau-Brunswick**

**le 23 mars 2010**

**MEMBRES DU COMITÉ**

M. Kennedy, président  
M<sup>me</sup> Lavoie, vice-présidente  
L'hon. M. Miles  
M. A. LeBlanc  
M. Fraser  
M<sup>me</sup> M<sup>ac</sup> Alpine-Stiles

M. Betts  
M. Holder  
M. MacDonald

le 23 mars 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 23 mars 2010 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 27, *Loi concernant le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick ;*
- 46, *Loi concernant la Saint John Firefighters' Association ;*
- 47, *Loi autorisant The City of Saint John à réserver une partie de Tucker Park à la circulation.*

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements :

- 48 *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)

Larry Kennedy, député